

Agathe Habyarimana, la veuve du président rwandais, arrêtée en France

Agathe Habyarimana, la veuve du président rwandais Juvénal Habyarimana mort dans un attentat considéré comme l'élément déclencheur du génocide du printemps 1994 au Rwanda a été arrêtée mardi matin à son domicile aux Courcouronnes (Essonne), a-t-on appris de source judiciaire. Elle faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international pour "génocide" émis au Rwanda. Cette arrestation intervient quelques jours après la visite de Nicolas Sarkozy au Rwanda où le président français a dit vouloir "tourner une page" et "réconcilier des nations" par le biais d'"une coopération économique, politique, culturelle" entre les deux pays.

Le Conseil d'Etat avait refusé à Agathe Habyarimana de se pourvoir en cassation contre le rejet de sa demande d'admission au statut de réfugié en France en octobre 2009. Exfiltrée du Rwanda le 9 avril 1994 par les militaires français, elle a vécu ensuite au Zaïre et en France, sans véritable titre de séjour. En 1998, le Gabon lui a délivré, sous une fausse identité, un passeport diplomatique. Agathe Habyarimana avait déposé en 2004 une demande d'asile auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), laquelle a été rejetée en 2007. Ce rejet avait ensuite été confirmé par la Commission des recours des réfugiés (aujourd'hui devenue la Cour nationale du droit d'asile) en vertu des Conventions de Genève et pour son implication présumée dans la politique génocidaire du régime rwandais. Agathe Habyarimana est souvent présentée comme membre de l'"akazu", le premier cercle du pouvoir qui a fomenté le génocide, ce qu'elle nie. L'attentat contre l'avion transportant son époux le 6 avril 1994 est considéré comme le signal déclencheur du génocide. Si la justice française a autorisé l'extradition de plusieurs Rwandais soupçonnés d'être impliqués dans le génocide vers le Tribunal pénal international (TPIR) basé à Arusha, elle s'est en revanche opposée à des extraditions vers Kigali, jugeant que la justice rwandaise n'était pas en mesure de garantir un "procès équitable" et l'accès à une justice indépendante. Agathe Habyarimana est également l'objet d'une enquête dans une plainte la visant notamment pour complicité de génocide mais n'a pas été entendue à ce stade par les juges d'instruction chargés du dossier.